

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE

Réunion du 01 juillet 2016
Convocation du 21 juin 2016
Affichage le 21 mai 2016

Membres en exercice : 26

Membres présents : 17 puis 16

Ayant participé aux délibérations : 26 puis 24

Le premier juillet deux mil seize à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur GEYELIN Guy, Maire.

Présents : Mr Guy GEYELIN, Mme Dany LEDOUX, Mrs Pascal OUIN, Joël LEHODEY, Mmes Thaïs MAURY, Dorothée LECLUZE, Mrs Alain HUBERT, Daniel LELIEVRE, Mmes Annabelle COQUIERE, Dominique MAIRESSE, Mrs Patrick LEBOUTEILLER, Sébastien PERIER, Pierre GUICHEMERRE, Mme Cécile CAPT, Mrs Lionel MINGUET, Frédéric MONSALLIER, Mme Isabelle LELOUP.

Absents excusés : Josette BADIN qui donne procuration à Dominique MAIRESSE.

Joël CRAHE qui donne procuration à Guy GEYELIN.

Laurent DESLANDES qui donne procuration à Dany LEDOUX.

Sylvie CROCI qui donne procuration à Isabelle LELOUP.

Sébastien BELHAIRE qui donne procuration à Annabelle COQUIERE.

Adeline RENIMEL qui donne procuration à Thaïs MAURY.

Christelle GAUCHER qui donne procuration à Daniel LELIEVRE.

Michelle GUISE qui donne procuration à Joël LEHODEY.

Jacques LACOLLEY qui donne procuration à Pascal OUIN.

Départ de Monsieur Pascal OUIN à 21h.

Secrétaire de séance : Dorothée LECLUZE.

Monsieur GEYELIN demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour : « Appel d'offres rue de la Roseraie » et « Achat camion Master ». Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable.

Le compte-rendu de la session du 25 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

ETUDE DE DEVIS

01-07-2016/01 BRANCHEMENT EAUX USEES -RUE SAINTE AGATHE --ANCIEN LOCAL TECHNIQUE --ROUTE DE MONTCEAUX -

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de TP Lehodey de Muneville sur Mer concernant des travaux de branchement d'eaux usées sur les voies suivantes : « Rue Sainte Agathe », « Ancien local technique », « Route de Montceaux » d'un montant de 3192 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Monsieur OUIN signale que ces travaux apporteront 5 abonnements supplémentaires à l'assainissement.

01-07-2016/02 ACQUISITION DE 4 COUSSINS BERLINOIS

Trois devis sont proposés pour l'acquisition de coussins berlinois qui vont être installés Rue de la Roseraie (2), Rue de l'Eglise (1) et aux écoles (1). Ces coussins vont permettre le ralentissement des véhicules :

- Devis DMC Direct de REMOULINS d'un montant de 3 460.80 € TTC.
 - Net Collectivités de REMOULINS d'un montant de 3 576.00 € TTC.
 - Manutan de Gonesse d'un montant de 3 499.20 € TTC. (offre pour 3 coussins).
- Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :
- Décide de retenir le devis de DMC Direct
 - Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Madame MAURY demande par qui sera fait le montage ? Monsieur MINGUET répond que ce sera posé par le service technique.

Monsieur GUICHEMERRE souhaiterait connaître la dimension du coussin ? Monsieur OUIN lui répond que ces derniers mesurent 3m/1m80.

Monsieur LEHODEY rajoute que l'avantage de ces coussins est que si l'on souhaite les déplacer, il y a possibilité.

DEMONTAGE DE 3 PEUPLIERS.

Suite à une correspondance reçue de la SNCF concernant des peupliers gênants la voie de chemin de fer, un devis de l'entreprise SAINTANGE de Trelly est proposé pour un montant de 2760 € TTC. L'ensemble du conseil municipal souhaite que d'autres demandes de devis moins onéreux et aussi sécuritaire de professionnels soient faites. Les travaux seront faits à l'Automne 2016.

SONORISATION DE L'EGLISE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la sonorisation de l'église de Quettreville sur Sienne est calamiteuse. Il a demandé des devis auprès de deux professionnels. Messieurs LEHODEY et MAIRESSE font remarquer que l'église de Hyenville rencontre le même problème. Monsieur GEYELIN charge Monsieur LEHODEY de faire établir un devis complémentaire pour Hyenville. De nouveaux contacts seront pris et le sujet sera revu lors d'une prochaine réunion de conseil.

01072016-12 DEVIS LAVE MAINS ECOLE

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur HORLON Sébastien portant sur des équipements de plomberie sanitaire pour la classe n°8 à Quettreville sur Sienne.

Le montant du devis s'élève à 1 317,36 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir le devis de Monsieur HORLON Sébastien.

Le Conseil Municipal,
VU le Code des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : APPROUVE ET ACCEPTE le devis de Monsieur HORLON Sébastien pour un montant de 1 317.36 € TTC.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit devis de Monsieur HORLON Sébastien.

Article 3 : DIT que cette dépense est inscrite en dépense au Budget Primitif 2016.

01-07-2016/03 MARQUAGE AU SOL RUE DE LA ROSERAIE

Un devis de Manche signalisation routière est proposé concernant divers marquages sur la « rue de la Roseraie » pour un montant de 8 103.60 € TTC.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- Décide de retenir ce devis.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

01-07-2016/26 ACHAT D'UN BRAS GLISSIERE PORTE AUTOMATIQUE SALLE DES FETES

Attendu que le changement de la porte d'entrée de la salle des fêtes s'avère nécessaire, le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- Décide de faire l'acquisition d'un bras glissière pour l'installation d'une porte automatique qui sera placé à la salle des fêtes pour un montant TTC de 3804.07 €uros TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

Monsieur LEBOUTEILLER ajoute que les portes automatiques nécessitent un contrôle tous les 6 mois.

Après s'être renseigné, il a été confirmé que le contrôle se fait une fois par an.

01-07-2016/05 REMPLACEMENT DES DEUX POMPES DU POSTE DE RELEVEMENT DES MEZIERES

Il est proposé un devis de la SAUR de Pont-L'Evêque pour le remplacement des deux pompes situées au poste de relèvement des mézières d'un montant de 3024 € TTC.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- Décide de retenir ce devis.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

01072016-13 VESTIAIRES CANTINE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Merial de Toulouse portant sur l'installation de 2 blocs vestiaires et de leur équipement pour un montant de 652.49 € TTC. (541.50 € HT).

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir l'entreprise Merial de Toulouse.
Le Conseil Municipal,
VU le Code des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : APPROUVE ET ACCEPTE le devis de l'entreprise Merial de Toulouse pour un montant de 652.49 € TTC (541.50 € HT).

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit devis de l'entreprise Merial de Toulouse.

Article 3 : DIT que cette dépense est inscrite en dépense au Budget primitif 2016.

01-07-2016/06 MISE EN PLACE D'UN TOTEM. ENTREE DE LA ZONE ARTISANALE

Il est envisagé d'installer à l'entrée de la Zone Artisanale un Totem portant appellation des artisans présents dans l'enceinte de la zone.

Trois devis sont proposés :

- Devis Benoit LECLUZE pour la réalisation d'une dalle à l'entrée de la zone d'un montant de 816 € TTC.
- Devis Jardins Vivants pour la mise en place de plantes pour un montant de 1708.98 € TTC.
- Devis Impact Adhésif comprenant la fourniture du Totem d'un montant de 2776.80 € TTC.

Monsieur GUICHEMERRE demande si les noms peuvent être changés sur ce totem ?
Monsieur GEYELIN lui répond que oui.

Monsieur LEHODEY demande s'il y aura de l'éclairage sur le totem. Monsieur GEYELIN lui répond que non.

Madame MAURY pense que la pose d'un totem à l'entrée de la zone artisanale apportera une image dynamique de la commune.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- Décide de retenir ces devis représentant un montant total de 5301.78 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

Monsieur LEHODEY demande si les panneaux sont modulaires ? Monsieur GEYELIN répond négativement.

Monsieur MAIRESSE demande si une participation des artisans est demandée.

Monsieur GEYELIN répond que cela n'était pas convenu mais peut être éventuellement envisagé si le conseil municipal le souhaite.

Il est procédé au vote : « Le conseil municipal à la majorité **POUR**, demandera une participation des artisans à la mise en place d'un totem à l'entrée de la zone artisanale. »

01-07-2016/07 TRAVAUX D'ACCESSIBILITE EXTERIEURE MAIRIE

Un devis de Benoit LECLUZE de Quetteville sur Sienne d'un montant de 11328 € TTC est proposé pour des travaux d'accessibilité à l'extérieur de la Mairie comprenant en outre la dépose et repose du pavage existant, la modification du sens de l'escalier ainsi que la réalisation d'un passage dans le muret pour l'accès sur l'extension.

Le Conseil Municipal délibère et à la majorité (2 votes contre Mr Mairesse qui souhaiterait un deuxième devis et Mme Badin par procuration) :

- Décide de retenir ce devis.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise David et Mattioni consultée, a décliné la réponse.

01-07-2016/08 TRAVAUX DE MACONNERIE CONSTRUCTION BUREAU MAIRIE

Un devis de Benoit LECLUZE de Quetteville sur Sienne d'un montant de 23 928.50 € HT soit 28 714.20 € TTC est proposé pour la construction d'un bureau supplémentaire à la Mairie.

Le Conseil Municipal délibère et à la majorité (2 votes contre : Mr Mairesse* et Mme Badin par procuration) :

- Décide de retenir ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

*Monsieur MAIRESSE souhaiterait savoir s'il y a eu consultation d'autres entreprises et il aimerait que plusieurs devis soient présentés lors des sessions de conseil.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise David et Mattioni consultée, a décliné la réponse.

01072016-14 FOURNITURES POUR CANTINE

Monsieur le Maire présente le devis de Ouest Equipement Hôtelier (ECOTEL) de Coutances portant sur l'achat de plats, couvercles et corbeilles pour un montant de 388.74 € HT soit 466.49 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : APPROUVE ET ACCEPTE le devis de Ouest Equipement Hôtelier de Coutances pour un montant de 388.74 € HT soit 466.49 € TTC.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit devis de Ouest Equipement Hôtelier de Coutances.

Article 3 : DIT que cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2016.

01072016-15 DEVIS REFECTION TROTTOIRS HYENVILLE

Madame LEDOUX présente le devis de la sarl LEHODEY TP de Muneville-sur-Mer portant sur l'aménagement de trottoir « rue Saint Jean » à Hyenville pour un montant de 1 928.00 € HT soit 2 313.60 € TTC.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : APPROUVE ET ACCEPTE le devis de la sarl LEHODEY TP de Muneville-sur-Mer pour un montant de 1 928.00 € HT soit 2 313.60 € TTC.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit devis de la sarl LEHODEY TP de Muneville-sur-Mer.

01072016-16 RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT PRESBYTERE HYENVILLE

Madame LEDOUX présente le devis de la sarl LEHODEY TP de Muneville-sur-Mer portant sur le raccordement des eaux usées du presbytère et du futur lotissement sur la commune de Hyenville pour un montant de 10 272.50 € HT soit 12 327.00 € TTC.

Madame LEDOUX présente le devis complémentaire de la sarl LEHODEY TP de Muneville-sur-Mer portant sur le raccordement EP sortie du futur lotissement pour un montant de 1 275.00 € HT soit 1 530.00 € TTC.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : APPROUVE ET ACCEPTE les deux devis de la sarl LEHODEY TP de Muneville-sur-Mer.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer les dits devis de la sarl LEHODEY TP de Muneville-sur-Mer.

Article 3 : DIT que ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2016.

01-07-2016/10 DECISION MODIFICATIVE N°3. BUDGET COMMUNAL

Afin de pouvoir procéder au règlement du camion master, la décision modificative suivante doit être prise :

Section Investissement :

Dépenses :

Chapitre 023 : Virement section investissement : + 6 900 €

Chapitre 021

Article 2182-56 : Acquisition matériel : + 6 900 €

Chapitre 67

Article 678 : Autres charges exceptionnelles - 6 900 €

Recettes :

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement + 6 900 €

MISE EN PLACE SENS UNIQUE RUE DES MEZIERES ET RUE SAINTE AGATHE

Monsieur GEYELIN présente à l'assemblée des plans d'un projet de mise en sens unique sur les rues suivantes :

Rue des Mézières. Partie large en double sens et, partie étroite qui remonte vers l'église en sens unique.

Rue Sainte Agathe dont la sortie se ferait sur la rue de la Roseraie.

Les riverains vont être consultés sur ce projet.

01-07-2016/11 VENTE PARCELLE ZH 11

Le conseil municipal envisage de mettre en vente la parcelle ZH 11 d'une contenance de 3380 m² située « route des Loges », composée essentiellement de bois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De procéder à une offre sous pli cacheté qui sera publiée dans la presse.
- La date limite de dépôt est fixée au 01 septembre 2016, 12h.

01-07-2016/28 PROJET STATION SERVICE. CAUTIONNEMENT PARTIE CARBURANT

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que Madame Christelle LAISNEY a un projet de reprise de la station-service. Elle a constitué divers dossiers afin de pouvoir bénéficier d'aides. La commission Artisanat-Commerce l'avait également rencontrée et la commune souhaite l'épauler dans son projet et souhaite qu'une station-service soit maintenue dans la commune. Madame LAISNEY sollicite la commune pour se porter caution d'un montant de 30 000 € de fourniture carburant auprès de l'entreprise ELAN pour 5 années. Elle pourrait apporter les services suivants : Pompes 24h/24h, carte grand routier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Emet un avis favorable pour se porter caution de la somme de 30 000 € de fourniture carburant auprès de l'entreprise ELAN.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à cette affaire.

Réserve de Monsieur MAIRESSE qui, malgré un vote favorable sur ce sujet, fait remarquer que le montant de la caution de 30 000 € doit correspondre ou être inférieur au produit du prix moyen du carburant par la capacité des cuves. Monsieur le Maire s'est engagé

à vérifier l'acte de caution qui sera présenté à la signature et à donner une information complémentaire lors du prochain conseil municipal. La caution n'est active qu'en cas de faillite ou dépôt de bilan, dans un délai inférieur à 5 ans.

Madame MAURY rajoute que cette station est la seule située sur l'axe Coutances-Granville.

01-07-2016/27 PROJET NOUVEL ACQUEREUR BAIL PARCELLE ZB 69 MODIFICATION DE LA REVISION DU BAIL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Monsieur Tony GROISON, titulaire du bail situé sur la parcelle ZB 69 envisage de céder ce dernier à Monsieur et Madame BLIDI Nordyn qui ont un projet d'y installer des structures gonflables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable pour que Monsieur le Maire procède à la signature du nouveau bail auprès de Maître BEGUIN.
- Décide que la révision sera annuelle à partir du 01 janvier prochain.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à cette affaire.

01-07-2016/17 ACQUISITION TERRAINS ZI 189 ET 193

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a reçu une proposition d'un administré souhaitant vendre à la commune deux parcelles cadastrées ZI 189 et 193 d'une superficie totale de 9929 m². Cette acquisition semblerait intéressante pour un éventuel futur projet de logements. Une partie de ces parcelles est à ce jour non constructible mais pourrait être soumise à une future révision du PLU. Une proposition de prix a été faite pour la somme de 50 000 €.

Le conseil municipal, après discussion, délibère et à l'unanimité :

- Décide de faire l'acquisition de ces 2 parcelles au prix de 50 000 €.
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces afférentes à cette affaire.

01-07-2016/18 BUDGET COMMUNAL DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ET DES FRAIS D'ETUDES

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer les durées d'amortissements des subventions d'équipement et des frais d'études comme suit :

Bien concerné	Durée d'amortissement
Frais d'études non suivis de travaux	1 an

Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
Biens immobiliers et installations	15 ans

01-07-2016/19 REMISES ACCORDEES LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que 2 locataires de la salle des fêtes ont rencontré dernièrement des problèmes avec le lave-vaisselle. Une proposition de remise d'un montant de 50 €uros sur chaque location est proposée.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité,

- Décide d'appliquer une remise de 50 €uros sur les locations suivantes :
 - Location du 28-29 mai 2016 Mr et Mme SAVARY Roger.
 - Location du 04-05 juin 2016 Mr et Mme LERIVEREND Serge.

01-07-2016/21 PERIMETRE DES BUREAUX DE VOTE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réception du courrier du Préfet de la Manche faisant part aux Maires qu'il serait souhaitable qu'une répartition du nombre d'électeurs dans chaque bureau de vote n'excède pas 1000 inscrits par bureau.

A ce jour, le bureau centralisateur 1 basé à Quettreville possède 1091 électeurs et le bureau 2 situé à Hyenville 311 électeurs.

Après réflexion, le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Décide de faire la proposition suivante auprès de Monsieur le Préfet :
 - Inclure dans le bureau 2 les voies suivantes :
 - * Rue Charles de Gaulle à partir du numéro 90
 - * Rue Royale l'ensemble comprenant 77 habitations.
 - * Rue des Presmenils 3 habitations.
 - * Rue du Paradis 8 habitations.
 - * Rue Robert Surcouf 11 habitations.

Ce qui représenterait la répartition suivante :

- Bureau centralisateur 1 : 992 inscrits.
- Bureau 2 : 410 inscrits.
-

01-07-2016/20 PRIX REPAS CANTINE REPAS CANTINE POLE ENFANCE GARDERIE PERI-SCOLAIRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs du repas cantine, repas facturé à la communauté de communes et de la garderie péri-scolaire à compter de la rentrée 2016-2017 comme suit :

- Repas **enfant** : 3.25 €.
- Repas **adulte** : 5.50 €.
- Repas facturé à la **communauté de communes** : 5.40 €.
- **Garderie du matin** : 0.62 € la demi-heure.
- **Garderie du soir** : 1.80 € la 1^{ère} heure. (goûter compris) puis 0.62 € la demi-heure.
- **Tarif repas appliqué aux enfants apportant leur repas** (raisons médicales) : 1.24 €.

Les horaires d'ouverture sont inchangés.

Madame LECLUZE ajoute que les légumes bio seront à privilégier suivant la saison pour la conception des menus.

01-07-2016/22 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ESTQC

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'Espérance Sportive Trelly Quettreville Contrières a remporté dernièrement la coupe du district de la Manche.

Pour cette occasion, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- Décide de leur attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 Euros.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement.

01-07-2016/23 LOCATION SALLE DES FETES CHANGEMENT MONTANT DES ARRHES

Considéré que la location de la salle des fêtes représente un nombre important d'impayés sur le budget communal, il est envisagé d'augmenter le montant de l'acompte qui est demandé lors de la réservation de la salle,

Le Conseil Municipal, après réflexion, délibère et à l'unanimité :

- Opte pour un montant d'arrhes s'élevant à 150 Euros pour toute location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} juillet 2016.

Madame COQUIERE trouve dommage qu'un prix unique soit appliqué sur Quettreville. Monsieur GEYELIN lui répond que ce sujet pourra à nouveau être débattu en commission mais que le maintien de 2 tarifs (Quettreville et Hyenville) avait déjà été acté.

01-07-2016/25 Attribution du marché pour des travaux de voirie et création de trottoirs Rue de la Roseraie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la procédure adaptée d'appel d'offres lancée le 14 juin 2016 pour des travaux de voirie et création de trottoirs Rue de la Roseraie.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le mercredi 29 juin 2016 pour l'ouverture des enveloppes a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 100 % pour le coût des travaux), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celles de l'entreprise suivante :

- Entreprise TP LEHODEY domiciliée 4 route de Beaumont – 50290 Muneville sur Mer pour un montant de 89 065.50 € HT.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres pour déterminer que l'entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer le marché conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue à l'entreprise TP LEHODEY la réalisation des travaux de voirie et création de trottoirs Rue de la Roseraie,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016.

Madame LEDOUX signale qu'une sécurisation sera faite pour les enfants de l'école empruntant la salle des fêtes.

Monsieur LELIEVRE dit qu'un dégagement devra être fait pour l'accès sur la rue Sainte Agathe. Monsieur le Maire répond que ce dégagement est prévu.

01-07-2016/09 ACHAT D'UN VEHICULE RENAULT MASTER

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- Décide de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule Renault Master pour le service technique d'un montant, carte grise comprise de 7 168.76 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

QUESTIONS DIVERSES

- a. Monsieur GEYELIN informe que le recensement de la population aura lieu pendant la période du 19 janvier au 18 février 2017.

b.

**01-07-2016/24 PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DE LA CANTINE
SCOLAIRE DE HAUTEVILLE SUR MER**

Monsieur GEYELIN donne lecture d'un courrier de la Mairie de Hauteville sur Mer annonçant un déficit de leur restauration scolaire et demandant à la Commune une prise en charge calculée sur le nombre d'enfants de Quettreville/Sienne fréquentant leur cantine s'élevant à la somme de 731.54 €.

Le Conseil Municipal, délibère et à l'unanimité :

- Refuse cette participation.

c. Carrefour dangereux « Rue Bénite »

Monsieur MONSALLIER prend la parole pour aviser à nouveau de la dangerosité du carrefour de la «Rue Bénite ». Monsieur GEYELIN répond qu'un rendez-vous était prévu avec le service des routes ce jour, mais a été annulé à l'initiative du dit service. Un nouveau rendez-vous sera reprogrammé. Monsieur MAIRESSE pense qu'un sens unique serait plus favorable.

d. Madame MAURY fait part que le bulletin municipal sera à distribuer à partir du 6 juillet prochain.

e. Madame MAURY signale que le problème de chenil sur la commune pose vraiment un grand souci. Monsieur GEYELIN répond que les animaux errants la semaine sont pris en charge par la communauté de communes mais aucun service n'est assuré le weekend. Madame MAURY rajoute que la construction d'un chenil est nécessaire et que deux cases suffirait. Monsieur MONSALLIER demande ce que fait la communauté de communes des animaux ? Monsieur GEYELIN répond que les services de la communauté possèdent un lecteur à puces. Les animaux sont gardés le temps réglementaire puis euthanasiés si personne ne les réclame et qu'aucune solution d'adoption n'est trouvée.

f. Monsieur LEHODEY informe le conseil municipal que la Saint Jean aura lieu le 10 Juillet 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,

Guy Geyelin